PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 26 Octobre 2026 à 18 h 30 Salle de la mairie

Le Maire Philippe HEITZ

Membres présents : Philippe HEITZ - Élisabeth VILLARD - Charles DESGLÈNE - Jacqueline CHANSON – Denis LINOSSIER- Bernard VILARS – Marie MICHEL – Benoît LAFFONT – Océane BOURRIN.

Membre représenté : Mathieu ROUSSEAUX par Élisabeth VILLARD
Camille BOICHOT par Philippe HEITZ
Membre absent : /

Secrétaire de séance : Océane BOURRIN

Le quorum de 6 est atteint.

Approbation du procès-verbal du 12 octobre 2026 à l'unanimité

D2026-10- 60 : **Convention avec ENEDIS parcelle AV 123**

Monsieur le Maire donne lecture de la convention entre la commune et Enedis concernant l'enfouissement de deux canalisations souterraines sur une longueur de 150 mètres sur la parcelle AV 123 appartenant à la commune.

Messieurs LAFFONT, LINOSSIER et VILARS, actionnaires des Ailes de Taillard, quittent la salle.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve ladite convention par huit voix et autorise Monsieur le Maire à signer la présente convention, ainsi que celles éventuellement à venir avec ENEDIS pour le raccordement du parc éolien des Ailes de Taillard.

D2026-10- 61 : **Adhésion au service Mutualisé d'instruction des actes et autorisations du droit des sols (ADS) à l'échelle de la Communauté de Communes des Monts du Pilat :**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil que la CCMP est compétente en matière de « gestion du droit des sols : organisation pour le compte des communes membres volontaires d'un service instruction des actes et autorisations du droit des sols défini dans le cadre d'un conventionnement, à compter du 1er juillet 2015 ».

Monsieur le Maire rappelle la délibération de la Commune de BURDIGNES autorisant le Maire de BURDIGNES à signer la convention avec la CCMP, pour la mission d'instruction des actes d'urbanisme pour le mandat 2020-2026.

L'article 2 de la convention prévoit que « Au moment du renouvellement du conseil municipal, ce dernier devra confirmer son adhésion à la présente convention par délibération dans les six mois qui suivent le renouvellement. »

Le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur le renouvellement de l'adhésion au service mutualisé à compter du 1er janvier 2027.

Après en avoir débattu, le Conseil Municipal,

- Approuve à l'unanimité le renouvellement de l'adhésion au service mutualisé d'instruction des Autorisations des Droits des Sols mis en place par la CCMP,

- Approuve à l'unanimité la convention à intervenir entre la CCMP et la commune et autorise le Maire à la signer.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19H15

Questions diverses :

- Concernant la source de Pré Boussieux, une entreprise de sourcier est intervenue et a estimé qu'un débit deux fois supérieur au débit actuel se situerait à 8 mètres de profondeur.
  Bien qu'un forage plus profond permettrait d'obtenir un débit encore plus important, cette option nécessiterait une alimentation électrique constante. Or, la densité du couvert forestier environnant rend l'installation de panneaux solaires impossible.

Face à ces contraintes, Monsieur le Maire propose de signer la maîtrise d'œuvre avec l'ONF pour engager des travaux sans forage. L'objectif est de creuser au maximum à l'aide d'une pelleteuse dans le périmètre du captage actuel pour capter la veine principale à moindre coût. Des buses seront ensuite installées pour finaliser la mise à jour et sécuriser le captage.

- La commission tourisme de la CCMP constate une très forte baisse d'activité saisonnière pour les employés de l'espace nordique du Bessat durant la période hivernale, du fait de l'absence récurrente de neige.
  Afin d'éviter des licenciements, la commission propose de réaffecter ces personnels en renfort auprès des agents communaux. Mickaël Gerland s'est montré favorable à cette initiative, soulignant l'utilité de ce renfort pour la réalisation de certains travaux municipaux le nécessitant.

- SIEL : Fournisseur d'électricité ; reconduction du contrat pour 2029-2030 avec confirmation du choix de 100% d'électricité renouvelable.

- Le responsable des Scouts de France propose qu'un groupe vienne effectuer une mission d'intérêt générale sur la commune le temps d'une journée ou un weekend. Les élus réfléchissent actuellement aux différentes taches qui pourraient leur être confiés

- Dans le cadre de la fongibilité des crédits l Monsieur le Maire a procédé à des virement de crédits à savoir :
  Budget communal 585€ pris au compte 2188-73 pour alimenter le compte 2117-22 travaux ONF
  Budget eau et assainissement 1 600€ pris au compte 2315 pour alimenter le compte 2315 M œuvre rénovation drain APE

- PCS : Le maire présente le Plan Communal de Sauvegarde qui reste à finaliser. Un questionnaire sera envoyé aux habitants pour recenser les personnes se portant volontaires pour prêter par exemple du matériels, véhicules ou autres en cas de crise. Ce PCS sera présenté lors d'une réunion publique.

Fin de la réunion à 21H

Signatures

Le Maire

Le Secrétaire de Séance

MAIRIE DE BURDIGNES (42220)